



Commissariat au lobbying
du Canada

Office of the Commissioner
of Lobbying of Canada

RAPPORT ANNUEL

2022-2023



Cette publication est disponible en ligne et en format PDF à lobbycanada.gc.ca.

Les formats accessibles sont disponibles sur demande en communiquant avec info@lobbycanada.gc.ca.

Autorisation de reproduire

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du Commissariat au lobbying, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le Commissariat au lobbying soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le Commissariat au lobbying ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins de redistribution commerciale, faire parvenir un courriel à : info@lobbycanada.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté par la commissaire au lobbying du Canada, 2023

Numéro de catalogue Lo1F-PDF
ISSN 1925-9204

Also available in English under the title: *Annual Report 2022-23, Office of the Commissioner of Lobbying of Canada*

Préface

Le présent rapport est présenté au Parlement du Canada conformément à l'article 11 de la *Loi sur le lobbying* L.R.C., 1985, ch. 44 (4e suppl.).

Dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice, la commissaire doit préparer un rapport faisant état de l'application de la *Loi sur le lobbying* pendant l'exercice. Elle est tenue de présenter ce rapport au Président du Sénat et au Président de la Chambre des communes. Chaque président dépose le rapport à la chambre qu'il préside.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la commissaire	2
Favoriser la transparence	4
Pleins feux sur les améliorations apportées au Registre des lobbyistes	6
Assurer la conformité	15
Pleins feux sur la mise à jour du <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>	18
Accroître la sensibilisation et la compréhension	19
Pleins feux sur les objectifs communs de transparence et de responsabilité	22
Fonctionnement du Commissariat	23
Pleins feux sur l'augmentation du budget et de la capacité du Commissariat	26
Regard vers l'avenir	27

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE



Alors que je reflète sur le dernier exercice financier, c'est avec beaucoup d'humilité mais avec fierté que je reconnais tout ce que le Commissariat réussit à accomplir chaque année. Nous sommes une petite organisation dotée d'un vaste mandat et ayant des exigences considérables en matière de rapports semblables à celles des grands ministères. Nous nous sommes acquittés de notre mandat avec un petit nombre d'employés, soit en moyenne 28 postes dotés.

Le nombre d'enregistrements et de lobbyistes enregistrés continue d'augmenter chaque année, et 2022-2023 n'a pas fait exception. Il en est de même pour les rapports de communication déposés au Registre qui, une fois de plus, établissent un nouveau record.

Nous avons non seulement maintenu le Registre des lobbyistes, mais nous l'avons également amélioré en renforçant les fonctionnalités destinées au public et en apportant des modifications qui nous permettent de gérer plus efficacement le Registre et de recueillir des données.

En 2022-2023, nous avons également travaillé sans relâche pour mettre à jour le *Code de déontologie des lobbyistes*, en produisant deux versions préliminaires, en publiant un document complet décrivant la justification des mises à jour et en commençant à travailler sur la version qui a finalement été publiée dans la *Gazette du Canada* en mai 2023.

Nous avons poursuivi nos efforts pour apporter notre expérience et nos connaissances tant au Canada qu'à l'étranger. Nous avons également travaillé à l'élaboration de nouveaux outils et stratégies d'engagement que nous mettrons en œuvre au cours de l'exercice 2023-2024. Ceci nous aidera à rejoindre un plus grand nombre de personnes.

Les principales réalisations comprennent :

- La finalisation de la troisième édition du *Code de déontologie des lobbyistes*
- L'amélioration du Registre des lobbyistes, y compris le lancement d'alertes de recherche
- Une participation à l'organisation de la conférence du Conseil Canada-États-Unis sur les lois en matière d'éthique gouvernementale (COGEL)
- Être identifié dans le budget 2023 pour recevoir un financement continu supplémentaire

Les idées novatrices ne manquent pas au Commissariat, mais nos ressources limitées sont sollicitées au-delà de leur capacité. Nous avons soumis une demande de budget afin de recevoir des fonds pour du personnel supplémentaire afin de permettre au Commissariat de croître et d'innover. Bien que nous ayons été heureux d'être identifiés dans le budget de 2023 pour recevoir un financement continu supplémentaire, le montant n'est que la moitié de ce que nous avons demandé.

Nous savons que l'année à venir sera passionnante pour notre équipe puisque l'édition 2023 du *Code de déontologie des lobbyistes* entrera en vigueur le 1er juillet. Nous veillerons à ce que les lobbyistes comprennent les changements. Nous continuerons également d'exercer des pressions pour renforcer le régime de lobbying. Nous continuons d'être motivés par les possibilités d'améliorer la transparence dans le lobbying des fonctionnaires fédéraux et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous abordons ces priorités.

Il est tout à fait approprié que je termine ce message en remerciant les employés du Commissariat. J'espère que chaque membre du personnel pourra également revenir sur les accomplissements de la dernière année et être fiers de leurs contributions. Je tiens à ce que les employés sachent que je suis reconnaissante de leur dévouement, de leur professionnalisme et de l'excellence de leur travail pour soutenir un lobbying transparent et éthique.

Nancy Bélanger
Commissaire au lobbying

FAVORISER LA TRANSPARENCE

REGISTRE DES LOBBYISTES

Le [Registre des lobbyistes](#) offre aux Canadiens et Canadiennes des outils de production de rapports, des statistiques et une fonction de recherche puissante qui permettent au public d'examiner les renseignements que les lobbyistes doivent fournir conformément à la *Loi sur le lobbying*.

Le Commissariat assure non seulement la maintenance du Registre, mais cherche également à améliorer en permanence ses fonctionnalités et sa facilité d'utilisation.

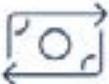
Lobbying réglementé et enregistrable



Communiquer avec des fonctionnaires fédéraux
directement (par écrit, oralement) or indirectement (appels au grand public)



À propos d'une mesure réglementée
Lobbyistes salariés et lobbyistes-conseils :
propositions législatives, projets de loi ou résolutions, règlements
(élaboration, dépôt, rejet, modification)
politiques ou programmes
(élaboration, modification)
octroi de subventions, de contributions ou d'autres avantages financiers
Lobbyistes-conseils seulement :
octroi de contrats
organisation d'une rencontre entre un fonctionnaire et toute autre personne



Pour un client – ou – **Pour un employeur**
pour argent ou objet de valeur
enregistrement par défaut

dans l'exercice de fonctions liées au travail
seuil d'enregistrement - 20% fonctions collectives

Qui a participé à des activités de lobbying



› **3 460** organisations et personnes morales nommées dans les enregistrements

- **2 165** d'entre elles ont payé au moins un lobbyiste-conseil pour exercer des activités de lobbying en leur nom
- **706** se sont enregistrées en tant que lobbyistes salariés
- **589** se sont enregistrées en tant que lobbyistes salariés et ont rémunéré un ou plusieurs lobbyistes-conseils pour faire du lobbying en leur nom



› **8 467** lobbyistes individuels qui se sont enregistrés au moins une fois au cours de l'exercice

- **1 566** lobbyistes-conseils
- **6 901** lobbyistes salariés
 - **2 823** employés par des personnes morales
 - **4 078** employés par des organisations

Les lobbyistes-conseils et les plus hauts dirigeants rémunérés des organisations et personnes morales doivent consigner certaines communications mensuellement dans le Registre des lobbyistes.

Qui fait l'objet d'activités de lobbying (communications orales et organisées)

Titulaire d'une charge publique désignée	Total des rapports de communication
Premier ministre seulement	56
Membres du cabinet du premier ministre (y compris lorsque le premier ministre participait aussi)	1 602
Sénateurs	1 421
Ministres	2 130
Députés	11 511
Sous-ministres, sous-ministres délégués et sous-ministres adjoints	5 960

PLEINS FEUX SUR LES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU REGISTRE DES LOBBYISTES

Tout au long de l'année 2022-2023, nous avons principalement travaillé en arrière-plan afin d'améliorer les fonctions internes et l'examen des informations contenues dans le Registre des lobbyistes.

Nous avons élargi notre capacité à surveiller l'état du Registre en temps réel en améliorant l'analyse des rapports du système et nous avons développé une suite étendue de rapports statistiques annuels pour rendre la collecte des données beaucoup plus rapide et plus précise.

Une nouvelle fonctionnalité a été créée pour améliorer les processus opérationnels et nous permettre d'accélérer notre capacité à apporter certaines modifications.

Le tableau de bord des vérifications de rapports de communication a été mis à jour pour aider à établir les priorités et à identifier les éléments qui nécessitent une action, ce qui accroît l'efficacité. Nous avons également amélioré l'outil de messagerie du Registre afin que nous puissions mieux prévisualiser le contenu de divers gabarits de courriels, réduisant ainsi les erreurs potentielles.

Bien que ces changements ne soient pas destinés au public, ils améliorent considérablement notre capacité à gérer le Registre et ses informations. Nous ne nous sommes pas arrêtés là et avons ajouté une nouvelle fonctionnalité publique importante.

Le 28 mars 2023, nous avons lancé une fonction d'alerte de recherche externe dans le Registre, qui permet aux abonnés de créer facilement des alertes basées sur des mots clés tels que des noms, des sujets, des institutions et d'autres critères. Chaque fois que des informations correspondant aux critères sélectionnés sont ajoutées au Registre, une notification par courriel est envoyée à l'abonné.

Au cours d'une période de lancement progressif (du 28 mars au 8 mai 2023) pendant laquelle aucune promotion de la fonction n'a été faite, 94 alertes de recherche ont été créées par 26 utilisateurs uniques externes. Les recherches ont également été partagées 149 fois au cours de la même période. Nous avons commencé à [promouvoir](#) officiellement le lancement de la fonction au début du mois de mai.

De plus, les utilisateurs du Registre ont désormais la possibilité de partager les résultats de leurs recherches et de les mettre en signet.

Le Registre des lobbyistes étant le principal outil de transparence en matière de lobbying auprès des fonctionnaires fédéraux, il est extrêmement utile de promouvoir et d'encourager son utilisation.

Le Registre contient une grande quantité d'informations et de données, et nous sommes conscients qu'il peut être accablant. Nous continuerons à développer de nouvelles fonctionnalités et explorons notre capacité à proposer des tutoriels aux différentes parties prenantes, telles que les médias et les fonctionnaires fédéraux, afin de les aider à trouver facilement les informations qui peuvent leur être utiles.



ENREGISTREMENTS ACTIFS ET LOBBYISTES ACTIFS

Tout au long de l'exercice 2022-2023, de nouveaux records ont été établis pour les enregistrements actifs et les lobbyistes actifs. Chaque mois a révélé un nouveau record du nombre d'enregistrements actifs pour ce mois en particulier, avec un record absolu de 5 508 enregistrements actifs en février 2023 et un record absolu de 7 707 lobbyistes actifs en janvier 2023.

Lobbyistes actifs et enregistrements actifs



Sujets des enregistrements et des rapports de communication



Cinq principaux sujets des enregistrements

1. Développement économique
2. Industrie
3. Environnement
4. Santé
5. Impôts et finances



Cinq principaux sujets des rapports de communication

1. Environnement
2. Développement économique
3. Énergie
4. Industrie
5. Santé

Institutions fédérales des enregistrements et des rapports de communication

Cinq principales institutions fédérales dans les enregistrements

1. Chambre des communes
2. Cabinet du premier ministre
3. Innovation, Sciences et Développement économique Canada
4. Ministère des Finances
5. Sénat du Canada

Cinq principales institutions fédérales dans les rapports de communication

1. Chambre des communes
2. Innovation, Sciences et Développement économique Canada
3. Environnement et Changement climatique Canada
4. Ministère des Finances
5. Ressources naturelles Canada

RAPPORTS DE COMMUNICATION

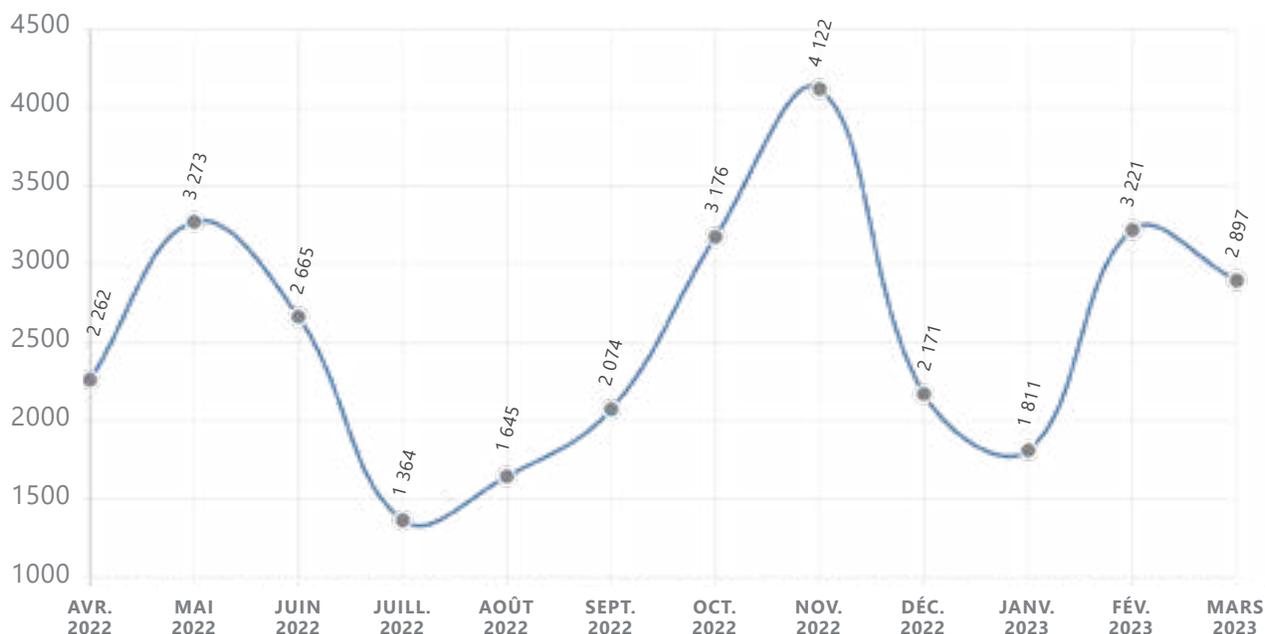
En 2022-2023, un nouveau record absolu pour le nombre total de rapports de communication déposés au Registre des lobbyistes a été établi. Au total, 30 681 rapports de communication ont été déposés, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport à 2021-2022 et de 5 % par rapport au précédent record établi en 2020-2021.

Les mois de mai, juin, août, novembre et décembre 2022 ont tous produit des records pour le total le plus élevé pour ces mois en particulier. Avec 4 122 rapports de communication, novembre 2022 a établi un nouveau record du plus grand nombre mensuel de rapports de communication enregistré depuis le début des rapports de communication en 2008.

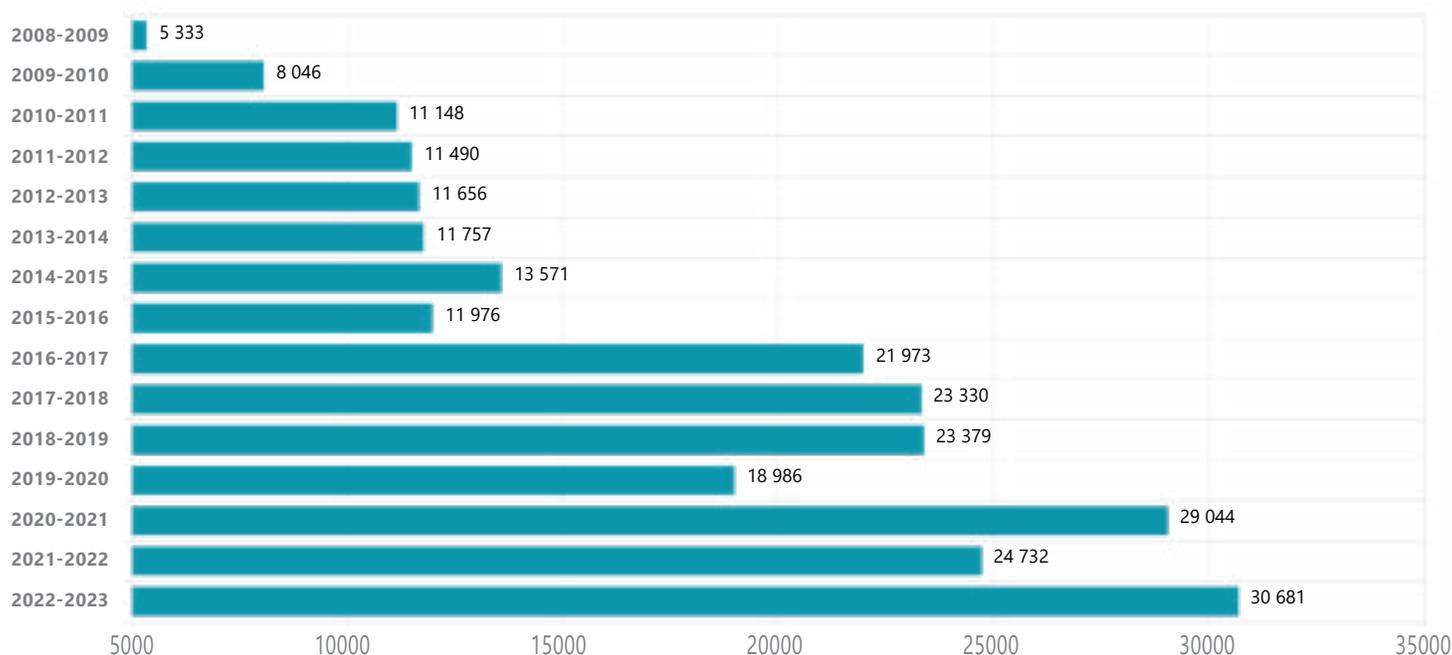
Les chiffres pour les rapports de communication dans ce rapport ont été recueillis auprès du Registre des lobbyistes le 1er mai 2023. Cela augmente la précision des chiffres dans ce rapport afin d'inclure les communications de mars 2023.



Rapports de communication



Rapports de communication par année



*Une légère différence par rapport aux totaux annuels rapportés précédemment peut se produire en raison de rapports de communication tardifs

Le respect des délais des rapports de communication

Bien que la majorité des rapports de communication ont été soumis dans le délai prescrit dans près de 94 % des cas, nous avons constaté une augmentation du nombre de rapports de communication en retard, ce qui nuit à la transparence.

La grande majorité des rapports en retard sont soumis entre 1 et 15 jours de retard, mais il y en a encore beaucoup trop allant jusqu'à 180 jours de retard. Certains ont même été soumis avec plus de 180 jours de retard.

En vertu de la *Loi sur le lobbying*, le fait de ne pas produire de rapport de communication au plus tard 15 jours après la fin du mois au cours duquel la communication a eu lieu constitue une infraction.

Le Commissariat accepte ces rapports tardifs pour accroître la transparence du Registre des lobbyistes et une enquête n'est menée que lorsqu'elle serait nécessaire afin d'assurer la conformité future. Nous sensibilisons les lobbyistes à leurs obligations de déclaration et surveillons leur conformité pendant une année.

La commissaire Bélanger continue de [recommander](#) des modifications à la *Loi sur le lobbying* pour permettre un éventail de sanctions afin d'offrir une plus grande souplesse pour imposer des recours appropriés et proportionnés dans les cas de non-conformité à la Loi.

Le respect des délais des rapports de communication

Nombre total
de rapports de
communication
déposés

en date du 31 mars 2023



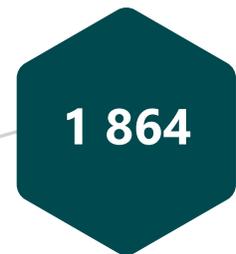
Nombre de
rapports
déposés à
temps



% de rapports
déposés à
temps



Nombre de
rapports
déposés en
retard



Rapports de communication en retard

Période	Lobbyiste- conseil	Organisation	Personnes morales	Total
De 1 jour à 15 jours	322	497	192	1 011
De 16 à 30 jours	71	138	69	278
De 31 à 91 jours	59	242	41	342
De 91 à 180 jours	16	99	16	131
Plus de 180 jours	12	90	0	102
Total des retards	480	1 066	318	1 864

*Données saisies le 31 mars 2023

ENREGISTREMENTS ET SERVICE À LA CLIENTÈLE

Pour veiller à la conformité, à la précision et à la constance des données se trouvant dans le Registre des lobbyistes, l'équipe des enregistrements et des services à la clientèle examine tous les nouveaux enregistrements et les enregistrements mis à jour ou réactivés afin de confirmer qu'ils satisfont à toutes les exigences en matière de divulgation de la *Loi sur le lobbying*.

En plus de contribuer au traitement des enregistrements, l'équipe offre des séances d'informations aux lobbyistes pour les aider à comprendre leurs obligations au titre de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*. Elle répond aux questions des parties prenantes sur un large éventail de sujets et communique avec les lobbyistes pour leur offrir son aide et son soutien.

L'équipe des enregistrements et les services à la clientèle ont contacté plus de 50 personnes dont les noms sont apparus dans les médias après avoir été embauchés par des entreprises de relations gouvernementales, des organisations et des personnes morales qui font des activités de lobbying au niveau fédéral. Ceci aide les lobbyistes potentiels à comprendre les exigences d'enregistrement et de déclaration de la *Loi sur le lobbying* ainsi que, le cas échéant, les restrictions d'après-mandat sur les activités de lobbying pour les anciens titulaires d'une charge publique désignée.

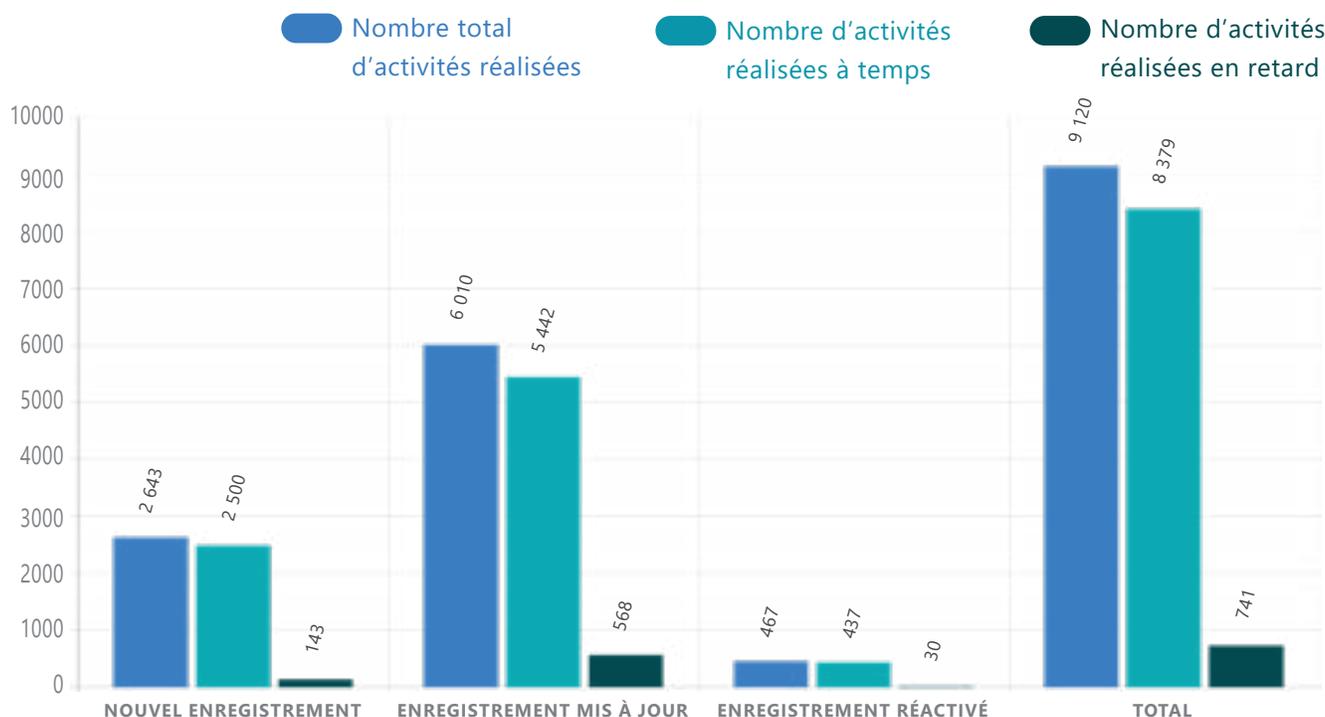
EXAMEN DES ENREGISTREMENTS

Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, l'équipe a examiné et publié 9 120 enregistrements, y compris de nouveaux enregistrements, et d'enregistrements réactivés ou mis à jour. Ceci équivaut à une moyenne de 760 enregistrements par mois, une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

Parmi ceux-ci, 1 749, soit environ 19 %, ont été retournés aux déclarants une fois seulement aux fins de correction après examen par les conseillers du service à la clientèle, tandis que 300 autres, soit 3 %, ont été renvoyés pour correction plus d'une fois.

Le nombre total de nouveaux enregistrements a augmenté de 20 % tandis que le nombre d'enregistrements réactivés a augmenté de 24 % en 2022-2023.

Activités d'enregistrement



Demandes par sources



Type	Appels	Courriels	Appels et courriels	Pourcentage
Lobbyistes (y compris les représentants)	2 544	1 513	4 057	83,2
Lobbyistes potentiels ou clients d'un lobbyiste	71	164	235	4,8
Titulaires d'une charge publique (anciens et actuels)	69	296	365	7,5
Grand public	87	84	171	3,5
Autres (p. ex. universitaires)	21	30	51	1,0
Total	2 792	2 087	4 879	100

Demandes par sujets



Type	Appels	Courriels	Appels et courriels	Pourcentage
Soutien à l'enregistrement et détails sur celui-ci	2 447	1 490	3 937	67,3
<i>Loi sur le lobbying</i> et règlements	586	759	1 345	23,0
<i>Code de déontologie des lobbyistes</i>	44	158	202	3,5
Autres (mandat, allégations, demandes de sensibilisation)	121	247	368	6,3
Total	3 198	2 654	5 852	100

NORMES RELATIVES À L'ENREGISTREMENT ET AUX SERVICES À LA CLIENTÈLE

En 2022-2023, l'équipe des enregistrements et des services à la clientèle a continué à exceller dans le respect des normes de services. Elle a dépassé tous ses objectifs en traitant les nouveaux enregistrements, en répondant aux demandes et en répondant aux appels dans un délais de 30 secondes. L'équipe a obtenu un résultat exceptionnel de 100 % pour trois normes de service sur cinq, démontrant ainsi leur engagement à fournir un service excellent et rapide aux parties prenantes.

Normes de services



Normes de services pour 2022-2023	Objectif	Résultat
Répondre aux courriels simples dans les deux jours ouvrables	90 %	100 %
Répondre aux courriels complexes dans les 10 jours ouvrables	85 %	98,5 %
Répondre aux appels entrants dans un délai de 30 secondes	80 %	81,6 %
Examiner les nouveaux enregistrements dans les trois jours ouvrables	100 %	100 %
Traiter les messages vocaux en un jour ouvrable	85 %	100 %

ASSURER LA CONFORMITÉ

DIRECTION DE LA CONFORMITÉ

La Direction de la conformité veille à ce que les déclarants, les lobbyistes et les anciens titulaires d'une charge publique désignée respectent leurs obligations en réalisant des activités favorisant l'application de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes*.

La Direction de la conformité a débuté l'année 2022-2023 avec 31 dossiers en cours à l'étape de l'évaluation préliminaire d'enquête et une enquête. Trente (30) évaluations préliminaires ont été entamées pendant l'année, une augmentation de 27 % par rapport à 2022-2023. Au total, 27 dossiers ont été fermés à l'étape de l'évaluation préliminaire tandis que 3 enquêtes ont été poursuivies.

Durant l'exercice financier, la commissaire a renvoyé une enquête à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) car elle avait des motifs raisonnables de croire qu'une infraction avait été commise en vertu de la *Loi sur le lobbying*.

Lorsque la commissaire a des raisons de croire qu'une infraction a été commise en vertu de la *Loi sur le lobbying*, elle doit suspendre son enquête et référer l'affaire à un agent de la paix comme la GRC. Si le renvoi n'aboutit pas à une accusation ou à une condamnation, la commissaire peut décider de mettre fin à l'enquête ou la poursuivre et déposer un rapport au Parlement. À la suite de la décision de la GRC de ne pas poursuivre 6 renvois, la commissaire a mis fin à 5 de ces enquêtes parce qu'il n'y avait aucune justification de conformité pour les poursuivre en raison de changements de circonstances et du temps écoulé depuis que les événements sous-jacents se sont produits. Au 31 mars 2023, aucune décision n'avait été prise concernant la sixième enquête retournée au Commissariat. À la fin mars 2023, 31 dossiers étaient à l'étape de l'évaluation préliminaire alors que 4 dossiers étaient en cours d'enquête.

En plus des efforts en matière d'enquête, le Commissariat entreprend des évaluations de conformité afin d'adresser les dépôts d'enregistrements et les rapports de communications tardifs. Une surveillance est effectuée pendant un an afin d'assurer la conformité de manière continue. En 2022-2023, nous avons surveillé 44 lobbyistes.

Statistiques sur la conformité

Activités d'enquêtes	Description	Total
Évaluations préliminaires lancées	<ul style="list-style-type: none">• 17 en raison d'allégations externes• 13 en raison de surveillance interne	30
Dossiers fermés à l'étape de l'évaluation préliminaire	<ul style="list-style-type: none">• 16 qui ne nécessitait pas d'enregistrement ou de rapport de communication• 6 aucune preuve que le seuil d'une partie importante des fonctions a été atteint• 2 aucune preuve d'infraction au <i>Code de déontologie des lobbyistes</i>• 3 sans autorité d'enquête	27
Enquêtes interrompues		5
Dossiers renvoyés à la GRC en 2022-2023		1
Dossiers en cours au 31 mars 2023	<ul style="list-style-type: none">• 31 évaluations préliminaires• 4 enquêtes	35

Accusation portée en vertu de la Loi sur le lobbying

Le 8 septembre 2022, la GRC a formellement accusé Andrew Burns en vertu du [paragraphe 14\(1\) de la Loi sur le lobbying](#) en raison d'activités de lobbying non enregistrées qu'il aurait menées au nom de Marine Land Canada Inc., en lien avec le projet de loi S-203. Cette accusation fait suite au renvoi d'un dossier par la commissaire au lobbying à la fin de l'année 2018.

Lorsque la commissaire a des raisons de croire qu'une infraction a été commise en vertu de la *Loi sur le lobbying*, elle doit suspendre son enquête et référer l'affaire à un agent de la paix comme la GRC qui mène alors sa propre enquête.

DEMANDES D'EXEMPTIONS

En 2022-2023, le Commissariat a reçu 8 demandes d'exemptions relatives à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying de la part d'anciens titulaires d'une charge publique désignée et 2 demandes ont été reportées de l'exercice précédent.

Parmi ces 10 demandes :

- 0 ont été accordées
- 6 ont été refusées
- 2 ont été retirées
- 2 ont été reportées à 2023-2024

Normes de service relatives aux demandes d'exemptions

Standard	Performance	Notes
Dans les 60 jours suivant la réception d'une demande dûment remplie, la commissaire fait part par courrier de sa décision d'accorder l'exemption ou de sa demande de déclarations supplémentaires.	100%	La commissaire informe le demandeur de la décision. Dans les cas où la Direction recommande de refuser la demande, on offre au demandeur la possibilité de présenter des renseignements supplémentaires.
Le demandeur est mis au courant de la décision finale de la commissaire dans les 30 jours suivant la présentation des déclarations supplémentaires par le demandeur.	100%	La commissaire envoie au demandeur une lettre présentant sa décision finale.
Les exemptions accordées sont communiquées au public dans les 48 heures suivant la date d'entrée en vigueur de la décision de la commissaire.	100%	Toutes les exemptions sont publiées en ligne.

VÉRIFICATION DES RAPPORTS DE COMMUNICATION

Afin d'assurer l'exactitude des déclarations des lobbyistes, le Commissariat extrait chaque mois un échantillon (5 %) des nouveaux rapports de communication déposés au Registre des lobbyistes et demande aux titulaires d'une charge publique désignée qui y sont nommés de confirmer si les renseignements fournis dans les déclarations sont complets et précis.

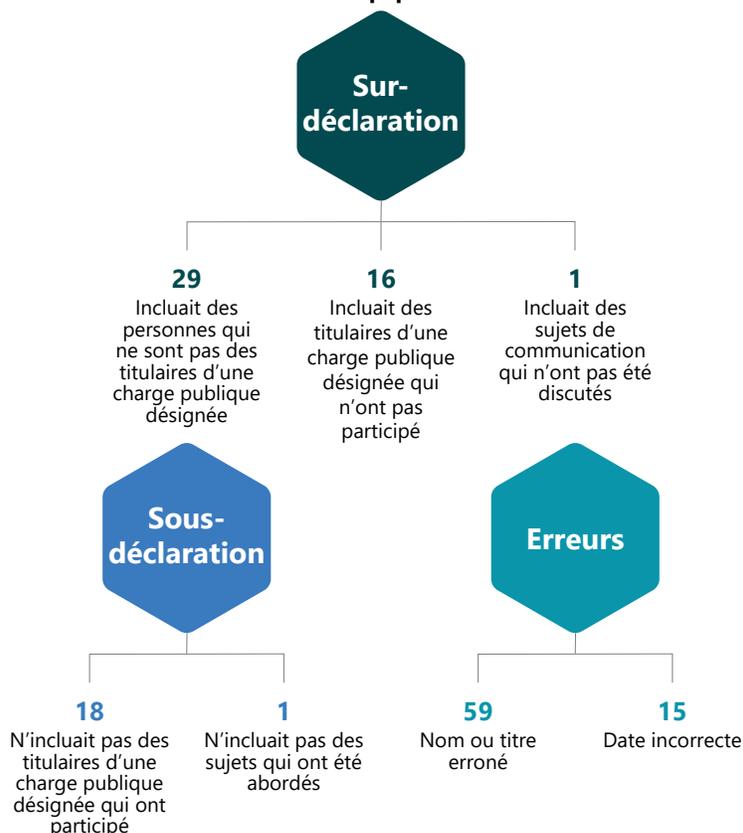
À la fin de 2022-2023, les titulaires d'une charge publique désignée nommés dans 1 510 rapports de communication ont examiné les renseignements et ont confirmé que 1 329 rapports, soit 88 %, étaient complets et exacts.

La différence notable dans le nombre total de rapports de communication vérifiés entre cet exercice (1 510) et le précédent (1 813) s'explique par un projet pilote de 6 mois entrepris en 2021-2022 qui a vu la taille de l'échantillon augmenter à 10 %. Étant donné que le Commissariat n'a constaté aucune différence significative dans le taux d'exactitude, il a été décidé de mettre fin au projet pilote en mars 2022 pour se concentrer sur d'autres activités de conformité.

Vérification des rapports de communication



Inexactitudes courantes dans les rapports de communication



PLEINS FEUX SUR LA MISE À JOUR DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES LOBBYISTES

Après avoir entrepris de mettre à jour le *Code de déontologie des lobbyistes* en 2020, trois séries de consultations en ligne ont eu lieu pour élaborer le nouveau Code entre la fin de 2020 et le milieu de 2022.

Au cours de la dernière ronde de consultation sur une ébauche révisée, huit soumissions distinctes ont été fournies ou appuyées par 63 intervenants. Ces points de vue ont éclairé d'autres révisions du Code et, en novembre 2022, la commissaire Bélanger a renvoyé une ébauche du Code mis à jour au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI), accompagnée d'une justification détaillée des changements :

- [Renouvellement du Code de déontologie des lobbyistes – Normes mises à jour pour un lobbying éthique et transparent](#)

En février 2023, le Comité ETHI a entrepris une [étude sur le Code](#). En conclusion de son étude, le Comité a partagé une lettre avec la commissaire en mars 2023 décrivant [ses recommandations](#) à prendre en compte lors de la finalisation du Code.

Au cours des dernières semaines de 2022-2023, la commissaire a soigneusement examiné et pris en compte les recommandations du Comité concernant les règles sur les cadeaux, l'hospitalité et le sentiment d'obligation à la suite d'un travail politique. Cela a mené à la publication de la troisième édition du *Code de déontologie des lobbyistes* dans la *Gazette du Canada*, Partie 1 ([volume 157, numéro 21](#)) en mai 2023.

L'[édition 2023 du Code](#) entre en vigueur le 1er juillet 2023. Un matériel éducatif et des séances d'information seront disponibles pour aider les lobbyistes à se conformer aux règles mises à jour.

Le Code s'applique à tous les lobbyistes-conseils et salariés qui doivent être inscrits au Registre des lobbyistes. Il définit les normes de comportement éthique qui leur sont imposées et travaille parallèlement aux divers régimes éthiques applicables aux fonctionnaires fédéraux. Il complète également les exigences d'enregistrement de la *Loi sur le lobbying* et favorise un lobbying transparent et éthique auprès des fonctionnaires fédéraux.

La nécessité de modifier la Loi sur le lobbying

Bien que l'édition 2023 du Code apporte de la clarté et facilite son application, ses faiblesses découlent de celles de la *Loi sur le lobbying*.

Les modifications à la Loi et à ses règlements se font attendre depuis longtemps. Nous sommes prêts à aider dans cet important travail.



ACCROITRE LA SENSIBILISATION ET LA COMPRÉHENSION

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

Le Commissariat communique avec les parties prenantes pour les aider à comprendre leurs obligations conformément à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes* et les sensibiliser à cet égard. En 2022-2023, le Commissariat a rencontré 709 parties prenantes dans le cadre de 78 présentations à des lobbyistes, à des titulaires d'une charge publique et à d'autres parties intéressées, comme les organisations internationales.

Le Commissariat a également commencé à élaborer de nouveaux outils et de nouvelles stratégies que nous mettrons en œuvre au cours de l'exercice 2023-2024 pour nous assurer que les lobbyistes comprennent leurs obligations en vertu de la Loi et du Code. Nous mettrons à jour des produits existants, nous élaborerons du nouveau matériel de sensibilisation et d'éducation et nous offrirons plus de séances d'information.

Interactions avec les parties prenantes



Le Commissariat a aussi envoyé des lettres d'information à 49 lobbyistes potentiels pour leur indiquer les exigences de la *Loi sur le lobbying* en matière d'enregistrement. De même, il a fait parvenir à 51 anciens titulaires d'une charge publique désignée des lettres au sujet des restrictions d'après-mandat liées au lobbying.

COMMUNICATION AVEC LES MÉDIAS

Le Commissariat a reçu 68 demandes des médias en 2022-2023, ce qui représente presque le double des demandes reçues l'année précédente. Sans surprise, environ 41 % concernaient le renouvellement du *Code de déontologie des lobbyistes*, tandis que 38 % concernaient les règles et les activités de conformité. Un autre 18 % ont posé des questions au sujet du Registre des lobbyistes.

Nous avons également accordé 2 entrevues à des journalistes et 6 autres ont été refusées ou reportées à 2023-2024 pendant que le processus de consultation publique pour les mises à jour du Code et l'étude parlementaire suivaient leur cours respectif.

68 demandes des médias



2

entrevues accordées aux médias

Trois principaux sujets des demandes



Mise à jour du *Code de déontologie des lobbyistes*
28



Règles et activités
de conformité
(y compris les enquêtes)
26



Registre des
lobbyistes
12

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

La commissaire au lobbying rend compte au Parlement par l'intermédiaire du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique (ETHI). Tout au long de 2022-2023, la commissaire Bélanger a témoigné devant le Comité à deux reprises. La commissaire a également écrit au Comité à plusieurs reprises concernant l'élaboration du *Code de déontologie des lobbyistes* (voir Pleins feux sur la mise à jour du *Code de déontologie des lobbyistes*).

Le 19 mai 2022, la commissaire Bélanger s'est présentée devant le Comité pour parler du Budget principal des dépenses et répondre aux questions des membres sur le régime de lobbying fédéral.

Le 3 février 2023, la commissaire Bélanger a témoigné devant le Comité alors qu'il entreprenait une étude de la mise à jour du *Code de déontologie des lobbyistes*.

Au début de 2023-2024, le commissaire Bélanger a de nouveau comparu devant le Comité, cette fois pour discuter du Budget principal des dépenses. Au cours de cette comparution, la commissaire Bélanger a réitéré la nécessité attendue depuis longtemps de modifier la *Loi sur le lobbying* et sa volonté d'aider à cet important travail.

RÉSEAU DES DIRECTEURS ET COMMISSAIRES DES LOBBYISTES

La commissaire Bélanger et quelques membres du bureau ont participé à deux rencontres avec le [Réseau des directeurs et commissaires des lobbyistes](#) (RDCL) pour partager les meilleures pratiques et faire le point sur nos législations respectives. Le RDCL se réunit généralement deux fois par année, une fois en personne et une fois virtuellement.

La première réunion de l'exercice 2022-2023 a eu lieu en octobre 2023 à la ville de Québec, Québec et était organisée par Lobbyisme Québec.

Les membres se sont réunis une fois de plus en mars 2023, en mode virtuel. Le Commissariat a organisé cette réunion.

PLEINS FEUX SUR

LES OBJECTIFS COMMUNS DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITÉ

Un régime de lobbying sain soutient la confiance du public vis-à-vis l'intégrité du processus décisionnel du gouvernement. L'expérience de longue date du Canada dans la réglementation des activités de lobbying place le Commissariat dans une position idéale pour communiquer son vécu et contribuer au discours sur la transparence et le respect des principes éthiques du lobbying auprès des représentants du gouvernement.

Les objectifs communs en matière de transparence et d'obligation de rendre compte dans les principes d'enregistrement et de conformité du lobbying soutiennent l'élaboration de normes ouvertes qui peuvent renforcer les systèmes démocratiques. La collaboration continue du Commissariat avec ses homologues provinciaux et internationaux offre des occasions de partager notre expertise en matière de réglementation du lobbying afin de favoriser l'existence d'institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Conseil sur les lois en matière d'éthique gouvernementale (COGEL)

COGEL est une organisation professionnelle basée en grande partie aux États-Unis et au Canada pour les régulateurs gouvernementaux et autres travaillant dans le domaine de l'éthique, des élections, de l'accès à l'information, du lobbying et du financement des campagnes.

En décembre 2022, la conférence annuelle du COGEL a eu lieu à Montréal, Québec. Comme cela marquait le retour de la conférence au Canada, le Commissariat a saisi l'occasion de jouer un rôle plus important et s'est joint au comité de planification.

En plus d'aider à façonner le contenu de la conférence et d'aider à identifier les conférenciers, le Commissariat a présenté en deux sessions :

- La commissaire Bélanger a fait le point sur les développements dans le contexte canadien du lobbying
- La commissaire Bélanger et l'analyste principal des politiques Scott Whamond étaient panélistes lors d'une séance sur l'importance d'être clair dans l'élaboration de normes afin de promouvoir une plus grande conformité. Les experts en littérature juridique ont hautement apprécié les efforts déployés par le Commissariat pour l'utilisation d'un langage clair dans la mise à jour du *Code de déontologie des lobbyistes*.

Organisation de coopération de développement économique (OCDE)

Comme par les années précédentes, l'expérience du Canada en matière de réglementation du lobbying et des normes éthiques attendues des lobbyistes continue d'intéresser la scène mondiale. Le Commissariat a poursuivi sa collaboration avec l'OCDE en participant à quelques discussions formelles et informelles au cours de l'année 2022-2023.

À la fin de l'automne 2022, le Commissariat a participé et contribué des commentaires lors de la consultation publique sur un projet de révision de la Recommandation de l'OCDE sur la transparence et l'intégrité dans le lobbying.



FONCTIONNEMENT DU COMMISSARIAT

Les employés sont retournés travailler au bureau un jour par semaine au printemps 2022 et deux jours par semaine au début de l'automne de la même année. À leur discrétion, certains employés ont choisi de travailler plus souvent depuis le bureau.

Cette approche hybride a permis aux employés de continuer à donner la priorité à l'équilibre travail-vie personnelle, tout en facilitant certaines activités qui sont mieux réalisées grâce à la collaboration en personne.

LA GESTION DE L'INFORMATION

Cette année, le Commissariat a modifié son système de gestion de l'information pour aligner la structure sur la base commune de gestion de l'information du gouvernement fédéral. Plusieurs séances de formation ont eu lieu dans les deux langues officielles en prévision de ce changement afin d'informer les employés sur les fonctionnalités du système de gestion de l'information.

De plus, un centre d'apprentissage complet a été créé. Il propose des aides à l'apprentissage sur plus de 20 sujets, un manuel de recherche et des directives sur les conventions de dénomination des documents.

L'ACCESSIBILITÉ

Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité, le Commissariat a mis en œuvre son [plan d'accessibilité 2023-2025](#) qui établit 10 objectifs au cours des 3 prochaines années pour soutenir l'accessibilité pour nos employés et intervenants dans la réalisation de nos activités et de notre mandat.

Les 10 objectifs sont fixés pour soutenir l'accessibilité dans les domaines de l'emploi; conception et prestation de programmes et de services; environnement construit; technologies de l'information et de la communication (TIC); et la communication autre que les TIC.

Ce plan a été élaboré après avoir reçu les commentaires des employés du Commissariat, des titulaires d'une charge publique, des déclarants et de leurs représentants, ainsi que du grand public.

LIEU DE TRAVAIL EXCEPTIONNEL

La capacité du Commissariat au lobbying (CAL) de continuer à remplir son mandat et à effectuer un excellent travail année après année repose sur sa capacité à favoriser un environnement de travail exceptionnel pour retenir ses talents et en attirer de nouveaux.

Les résultats globaux du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2022 démontrent le succès de ces efforts continus. Comme lors du dernier SAFF de 2020, le Commissariat a continué d'obtenir de bons résultats dans un certain nombre de domaines, notamment un lieu de travail sécuritaire, l'équilibre travail-vie personnelle et l'engagement des employés.

Le Commissariat a continué à ne pas avoir d'employés qui ont signalés avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination.

Le Commissariat a également obtenu une note parfaite en matière de langues officielles, tous les employés répondant qu'ils ont les outils et les ressources pour travailler dans la langue de leur choix et qu'ils se sentent libres d'utiliser la langue de leur choix.

Il convient également de noter que 100 % des employés ont répondu qu'ils savaient comment leur travail contribue aux réalisations du Commissariat. Presque tous les répondants ont dit qu'ils recommanderaient le Commissariat comme un endroit où il fait bon travailler et qu'ils aiment leur travail.

Résultats du SAFF 2022



savent de quelle façon leur travail contribue à l'atteinte des objectifs du CAL



se sentent libre de communiquer dans la langue officielle de leur choix



ont répondu ne pas avoir été victime de harcèlement au travail



ont répondu ne pas avoir été victime de discrimination au travail



ont répondu que le CAL fait un bon travail de sensibilisation à la santé mentale en milieu de travail

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

La première stratégie en matière de santé mentale du Commissariat poursuit ses efforts pour créer un milieu de travail qui favorise la santé, la sécurité et le bien-être des employés grâce à la collaboration, l'inclusivité, le respect et l'apprentissage continu.

Les efforts de la stratégie lancée pour la première fois en 2019-2020 portent fruits. Le SAFF de 2022 a montré que 100 % des employés étaient d'accord pour dire que le Commissariat fait un bon travail de sensibilisation à la santé mentale en milieu de travail.

Tout au long de 2022-2023, le comité de santé mentale du Commissariat a fait la promotion de plusieurs initiatives conçues pour soutenir la santé mentale des employés et accroître la sensibilisation à la santé mentale.

Highlights

- L'initiation de la formation des personnes intéressées en Premiers soins en santé mentale, offerte par la Commission de la santé mentale du Canada
- La coordination d'une session sur les services disponibles via le programme d'aide aux employés et LifeSpeak
- L'élaboration de diverses activités bien accueillies conçues pour promouvoir la santé mentale individuelle
- La promotion envers le personnel à assister à plusieurs ateliers et séances d'information du Centre canadien d'innovation pour la santé mentale en milieu de travail et de LifeSpeak
- Le partage régulier d'informations et de ressources sur la santé mentale

PLEINS FEUX SUR

L'AUGMENTATION DU BUDGET ET DE LA CAPACITÉ DU COMMISSARIAT

Le budget 2023 a apporté de bonnes nouvelles pour le personnel du Commissariat. Après avoir soumis une demande de budget pour ajouter de nouveaux employés, l'annonce du budget comprenait un financement continu supplémentaire pour le Commissariat d'environ 400 000 \$ par année. Si notre soumission au gouvernement est approuvée, nous devrions recevoir ces fonds à la fin de l'automne.

Avec un petit effectif de 33 employés mais une moyenne de 28 employés à tout moment, le Commissariat n'a pas actuellement une capacité suffisante. De nombreux employés exercent de multiples responsabilités, ce qui entraîne des lacunes importantes causées par l'attrition typique et une forte pression sur l'équipe et les individus.

En fait, le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2022 a révélé que 48 % des employés du Commissariat au lobbying ressentent un stress lié au travail causé par « Pas assez d'employés pour faire le travail ». Ce résultat est significativement plus élevé comparativement à 31 % des employés de la fonction publique dans son ensemble et à 35 % pour toutes les micro-organisations confondues. Bien que cela serve de signe d'avertissement qu'il ne faut pas ignorer, ce n'est pas le seul indicateur.

En 2022, un profil de risque organisationnel réalisé par une partie externe a mis en évidence la profondeur de la capacité comme principal risque du Commissariat. En tant que micro-organisation, le Commissariat court toujours le risque de ne pas disposer d'une capacité suffisante pour soutenir l'exécution de son mandat.

Les idées novatrices ne manquent pas au Commissariat, mais nos ressources limitées sont sollicitées au-delà de leur capacité. Une frustration commune pour le Commissariat a longtemps été sa capacité limitée à mettre en œuvre des innovations pour mieux s'acquitter de son mandat.

Le financement budgétaire supplémentaire permettra de doter 4 employés supplémentaires pour une durée indéterminée. Ces embauches permettront de se concentrer sur l'engagement avec nos parties prenantes, de favoriser la conformité par la sensibilisation et de s'acquitter de nos responsabilités organisationnelles sans cesse croissantes. Plus important encore, cela permettra de passer à une approche plus proactive des priorités et de multiplier les opportunités qui peuvent être atteintes de manière réaliste.

Le Commissariat a l'intention de doter ces nouveaux postes pendant l'exercice 2023-2024.

Bien que nous ayons été heureux d'être identifiés dans le budget de 2023 pour recevoir un financement continu supplémentaire, ce n'est que la moitié de ce que nous avons demandé. Nous continuerons de plaider en faveur d'un niveau approprié de ressources pour le Commissariat et, comme d'autres agents du Parlement, de plaider en faveur de l'indépendance budgétaire.

REGARD VERS L'AVENIR

Pour la première moitié de 2023-2024, les efforts viseront à s'assurer que les lobbyistes comprennent la mise à jour du *Code de déontologie des lobbyistes*, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2023. Nous commencerons par prioriser les communications avec ceux qui sont actuellement inscrits au Registre des lobbyistes pour soutenir leur compréhension et leur conformité aux normes mises à jour de comportement éthique.

De façon plus générale, nous élaborons des façons d'accroître la sensibilisation et la compréhension du régime de lobbying. Nous augmenterons nos produits et nos outils, tout en améliorant notre utilisation d'un langage simple, afin de pouvoir promouvoir davantage la conformité.

Les activités d'éducation et de mobilisation ne viseront pas seulement les lobbyistes, mais également d'autres parties prenantes, y compris les médias, les titulaires d'une charge publique et les titulaires d'une charge publique désignées. Chaque groupe de parties prenantes a ses propres besoins d'information et chacun joue un rôle dans le soutien d'un comportement éthique et de la transparence pour une démocratie saine.

Sur le front de la conformité, l'équipe se concentrera sur l'achèvement des dossiers en cours et sur l'élaboration de stratégies pour traiter les retards d'enregistrement et de communication.

En l'absence persistante d'un examen et de modifications à la Loi, la commissaire continuera d'identifier et de rechercher des améliorations susceptibles d'améliorer la transparence, l'équité, la clarté et l'efficacité du régime fédéral de lobbying.

S'appuyant sur les [recommandations préliminaires](#) formulées en 2021, ces changements comprennent la mise à jour de nos documents d'interprétation concernant l'application et l'exécution de la *Loi sur le lobbying*, l'amélioration du Registre des lobbyistes en liant le sujet pertinent aux détails, et potentiellement une demande de mises à jour réglementaires qui permettraient de faciliter l'utilisation du Registre des lobbyistes et d'en assurer l'efficacité.

Comme ces plans sont ambitieux pour une équipe très compétente mais petite, nous doterons de nouveaux postes et continuerons à offrir l'excellence dans notre service aux Canadiens et Canadiennes.